



DE SITE EN SITE

L'actualité Natura 2000 des Causses du Quercy

Novembre 2013
Numéro 9

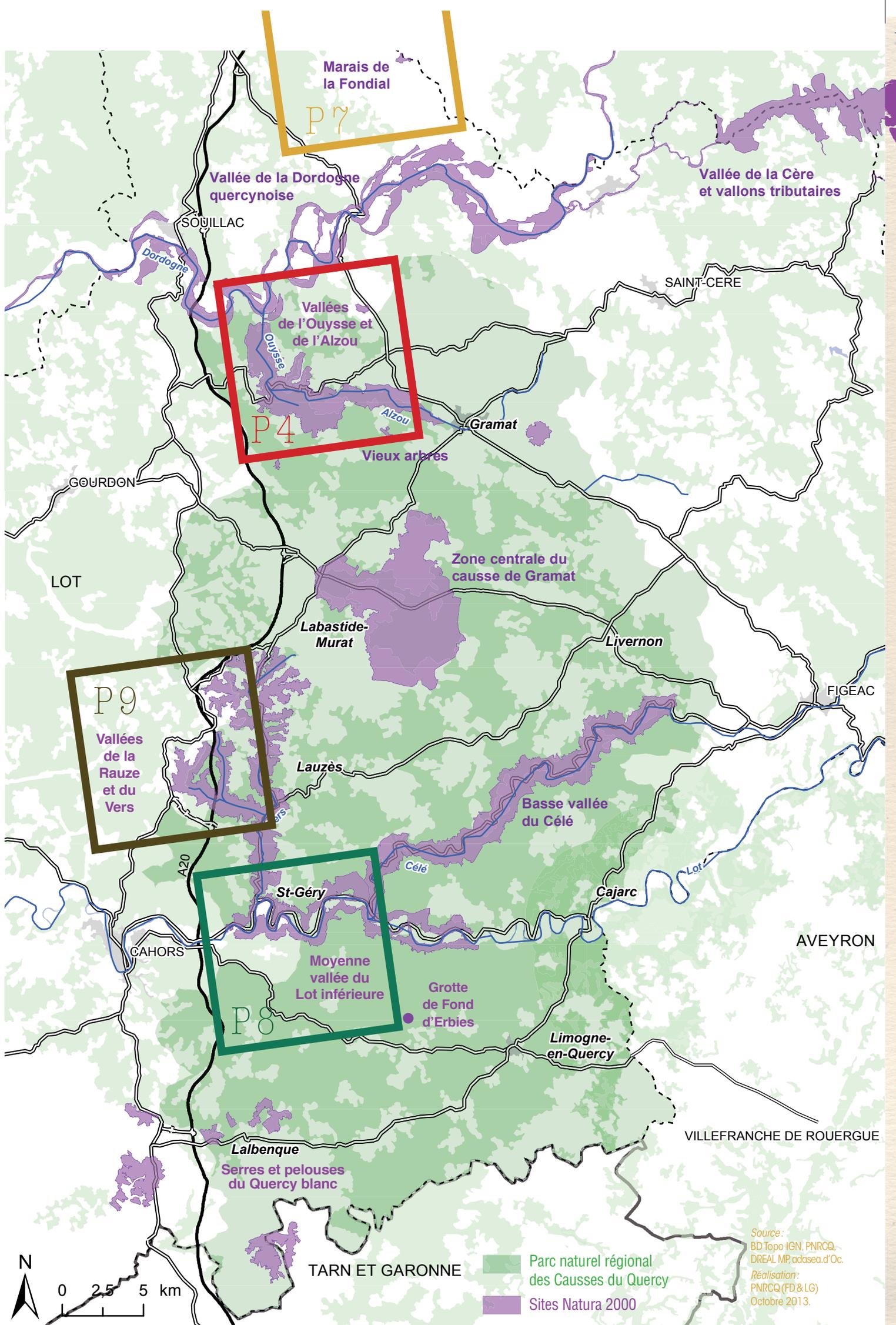


Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



adasea
au cœur des territoires





Marais de la Fondial
P7

Vallée de la Dordogne quercynoise

Vallée de la Cère et vallons tributaires

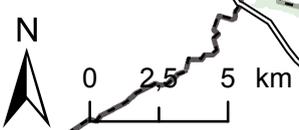
Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou
P4

Zone centrale du causse de Gramat

P9
Vallées de la Rauze et du Vers

Moyenne vallée du Lot inférieure
P8

Source:
BD Topo IGN, PNRcq,
DREAL MP, adasea.d'Oc.
Réalisation:
PNRCQ (FD & LG)
Octobre 2013.



Parc naturel régional des Causses du Quercy
Sites Natura 2000

LOT

AVEYRON

TARN ET GARONNE

Limogne-en-Quercy

VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

CAHORS

A20

515

Célé

Lot

SOUJILLAC

SAINT-CERE

Gramat

Vieux arbres

Labastide-Murat

Livernon

FIGEAC

Lauzès

Basse vallée du Célé

St-Géry

Cajarc

Grotte de Fond d'Erbies

Lalbenque
Serres et pelouses du Quercy blanc

P4

- L'Association Foncière Pastorale libre de **Calès**
- Pelouses alluviales en **vallée de la Dordogne Quercynoise**

P5-6

DOSSIER

● LACS DE SAINT-NAMPHAISE

P7

- Le Marais de la Fondial

P8

- Les forêts alluviales : un milieu évoluant au fil de l'eau.

P9

- Nouvelle donne pour les prairies de fauche à **Nadillac**
Le lycée des Territoires de **Cahors-Le Montat** au contact des Causses du Quercy

P10

- Bilan de la mise en oeuvre des **Mesures Agri-Environnementales Territorialisées** sur les sites Natura 2000

P11

- Les brèves **des sites**



Lucane cerf-volant
© PNRQC, R. Puissaurve.

● P12

NATURA

ENFANTS

À VOS STYLOS!



Retrouvez toutes les **informations** et **actualités** des sites **Natura 2000** du territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy et du département du Lot sur le site Internet : <http://reseau-natura2000.lot.n2000.fr>

VALLÉES DE L'OUYSSSE ET DE L'ALZOU

L'Association Foncière Pastorale libre de Calès s'agrandit

Créée en 2006 par l'adhésion de 10 propriétaires, l'**Association Foncière Pastorale (AFP) libre de Calès** a permis la restauration par la remise en pâturage de 60 hectares d'anciens parcours de pelouses, landes et bois de chênes. Depuis six ans, ces surfaces sont en effet de nouveau **pâturées par les brebis d'un éleveur** de la commune.

Le bureau de l'AFP travaille, depuis le début de l'année 2012, sur une **extension de l'association** de manière à intégrer de nouvelles surfaces de la commune. 120 hectares appartenant à 58 propriétaires ont été identifiés à l'ouest du bourg. Ces surfaces sont soit des **anciens parcours** abandonnés par l'agriculture, soit des **zones boisées** sur les-

quelles du **sylvopastoralisme** pourrait être mené (exploitation des forêts avec un double objectif complémentaire, à la fois sylvicole et agricole).

Après échanges avec les propriétaires de ces surfaces et les acteurs locaux, **14 propriétaires** ont souhaité mettre à disposition de l'AFP et des éleveurs locaux **50 hectares supplémentaires**. Ces surfaces feront l'objet **en 2014 de travaux légers de réouverture** et de pose de clôtures avant remise en pâturage, dans le cadre d'un **partenariat avec le Conseil Général du Lot**.

Aujourd'hui, l'AFP de Calès compte 24 propriétaires adhérents ayant mis à disposition 110 hectares sur la commune.



Pâturage sur les pelouses restaurées par l'AFP de Calès.
© PNRCQ

RETROUVEZ L'AVENTURE DE L'AFP SUR :

<http://reseau.natura2000lot.n2000.fr>

Rubrique «Actualités»

VALLÉE DE LA DORDOGNE QUERCYNOISE

Pelouses alluviales

en vallée de la Dordogne Quercynoise

À Creysse, une parcelle de 4 hectares en fond de vallée présente l'habitat naturel d'intérêt communautaire de pelouse sèche alluviale.

Cet habitat, dégradé par un embroussaillage de genêts à balais, abrite des espèces de papillons telles que l'**Azuré du Serpolet**, protégé au niveau national.

Le propriétaire a souhaité s'investir pour préserver les richesses naturelles et contribuer à redonner une vocation agricole à ces surfaces.

Une expertise écologique a précisé les travaux de restauration à mettre en

œuvre, pour concilier agriculture et biodiversité.

Des travaux de débroussaillage suivis de pose de clôtures fixes sur 1000 mètres linéaires ont été opérés l'hiver dernier par des entreprises spécialisées.

Un contrat Natura 2000 a permis de financer ces travaux ainsi que l'achat d'équipements pastoraux (tonne à eau, poste). Un éleveur local fait désormais pâturer ses brebis sur la parcelle, et réalise une fauche annuelle, suite à la signature d'une convention de gestion avec le propriétaire (durée de 5 ans renouvelable).

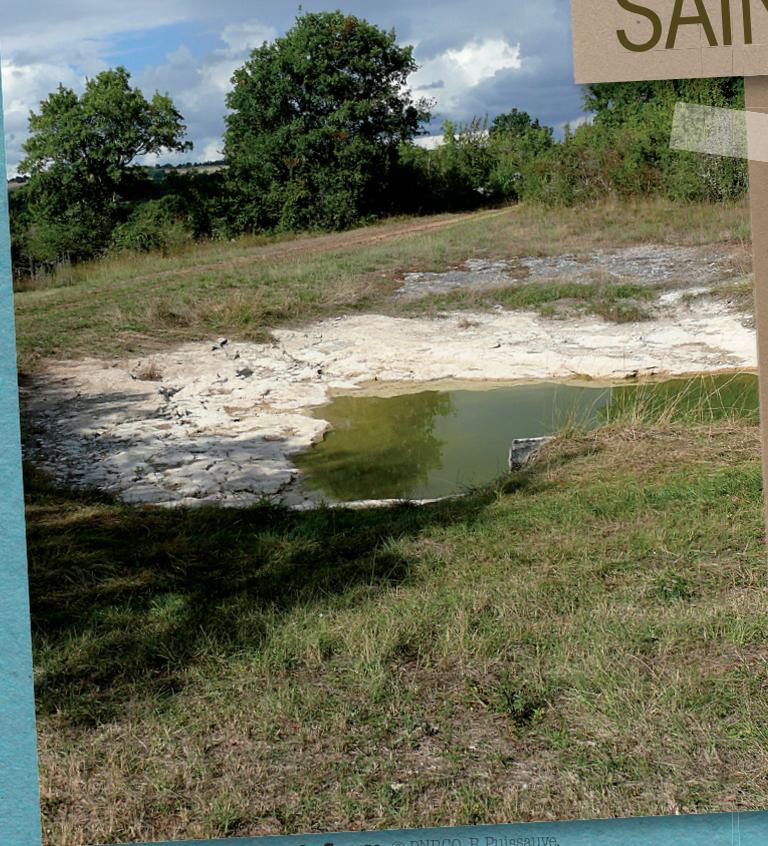


La parcelle avant travaux de restauration. © adasea.d'0c.

LE CONTRAT en chiffres...

● **Travaux de débroussaillage, de pose de clôtures et équipements pastoraux : 27 000 euros.** Natura 2000 prend en charge 100% du coût des travaux (FEADER/État).

LES LACS DE SAINT-NAMPHAISE



Lac de Font del Pech. Caniac du Causse. © PNRCQ, R. Puïssauve.

Qu'est-ce qu'un lac de Saint-Namphaise ?

Malgré leur nom, les « lacs de Saint-Namphaise » sont de petite dimension. Il s'agit de mares taillées par l'homme dans de grandes dalles calcaires compactes, non fissurées.

Le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy en compte plusieurs centaines. Pour abreuver les bêtes dans les pâtures, les habitants des Causses du Quercy se sont en effet ingénies à capturer l'eau si prompte à s'enfuir par la moindre fissure.

Moins utilisés par les troupeaux qu'autrefois, les lacs de Saint-Namphaise

sont aujourd'hui essentiels pour la faune sauvage. Les petits mammifères et les oiseaux viennent y boire, s'y baigner et s'y nourrir.

Les plantes aquatiques qui s'y développent, abritent et nourrissent de nombreuses espèces d'animaux vivant dans l'eau, et servent à leur reproduction (amphibiens, insectes...).

Ces mares servent aussi de lieu d'approvisionnement en boue et argile humides pour des espèces animales utilisant ces matériaux dans la confection de leur nid : hirondelles, insectes...

Des habitats **d'intérêt communautaire** La végétation aquatique se développant dans ces « lacs » est considérée d'intérêt communautaire, c'est-à-dire **relativement rare**, quand on observe la présence de :

● **végétation immergée fixée**
à **Potamot dense**
et **Renoncule aquatique**,

● **végétation immergée fixée**
à **Myriophylle en épi**
et **Potamot crépu**,

● **végétation libre flottante**
à **Lentilles d'eau**,

● **végétation immergée**
à **Characées**.

IL EST INTERDIT d'introduire des espèces exotiques

(c'est à dire non locales) dans les lacs, comme les poissons rouges, les écrevisses, ou la Tortue de Floride.



Fontanes du Causse - © PNRCQ, R. Puïssauve.

Que faire pour préserver ces lacs ?

La dynamique naturelle de ces milieux est le comblement entraînant à terme leur disparition. Afin de les maintenir, des opérations de restauration peuvent être entreprises (curage de la vase, débroussaillage des berges, colmatage des fissures...) pour permettre la réappropriation de ces sites par les plantes et animaux. Des créations de lac peuvent également être réalisées, comme ce fut le cas en 2010 à Caniac du Causse, dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (**Lacs des Bouques et des Champs-Vieux** Cf. bulletin n°8).

Des espèces indésirables

Beaucoup d'espèces apportées par l'homme ont un effet néfaste sur la faune sauvage des lacs. Les Poissons rouges et Carpes éliminent la végétation aquatique, tandis que les Tortues de Floride et Perches arc-en-ciel dévorent les amphibiens et leurs larves. Il en est de même pour les plantes aquatiques « décoratives », comme les Nénuphars, qui n'ont pas leur place dans les mares. Certaines peuvent même devenir envahissantes et coloniser tout le lac, comme la Jussie.



© R. Harivel

Quelques habitants des lacs

Triton marbré *Triturus marmoratus*

Cet amphibien typique des mares et étangs, possède une tête large et aplatie. Sa coloration dorsale est typique : vert pâle à vert intense marbré de brun et de noir. Sa face ventrale est grise avec des taches blanches. La femelle porte généralement une ligne orange sur le dos. Quand il vit à terre, il chasse de nuit des insectes, des vers, des limaces. Dans l'eau, il chasse de jour des larves d'autres espèces.



© Clara Carlier.

Couleuvre à collier *Natrix natrix*

Serpent non venimeux, il est généralement de couleur grise, le dos parsemé de taches noires qui s'estompent avec l'âge. Ce qui caractérise cette espèce, est la présence à l'arrière de la tête de deux grandes taches claires, allant du jaune au blanc cassé. Elle vit tout l'été près des étangs, des mares et des rivières. On peut la voir aussi dans l'eau où elle nage lentement mais avec endurance.



© Patrick JEAN / muséum d'histoire naturelle de Nantes.

Characées

Ce sont des algues vertes, relativement proches des plantes vertes terrestres. Ces plantes étant caractéristiques de milieux faiblement à moyennement riches en éléments nutritifs, on les considère comme indicatrices de la bonne qualité de l'eau.



© Lamot.

Sympétrum rouge sang *Sympetrum sanguineum*

Cette espèce de libellule fréquente les mares, et pond ses oeufs sur la végétation aquatique. Les larves se développent dans l'eau et sont très voraces, se nourrissant notamment de fêtards. Cette espèce est reconnaissable à son corps de couleur rouge vif.



© Quart.

La légende de Saint-Namphaise.

Ces mares portent le nom d'un officier de Charlemagne qui serait à l'origine de leur création. D'après la légende, touché par la foi, il aurait abandonné la guerre pour mener une vie d'ermite sur les Causses où il aurait creusé ces fameuses mares.



© L. Bex.

À PARAITRE EN 2014!

Un livret
« **DÉCOUVRIR** »
sur les lacs de
Saint-Namphaise.

Cette édition, accompagnée d'un DVD « **LA VIE SAUVAGE DES LACS DE SAINT-NAMPHAISE** », sera disponible gratuitement, sur demande auprès du Parc naturel régional.

MARAIS DE LA FONDIAL

En 2012 et 2013 a été réalisée sur le Marais de la Fondial une série d'inventaires visant à évaluer l'état de conservation actuel des trois espèces d'intérêt communautaire du site (Maillot de Desmoulin, Agrion de Mercure et Cuivré des marais) ainsi que de plusieurs habitats herbacés d'intérêt communautaire et, donc, à vérifier la pertinence des mesures de gestion mises en oeuvre.

Espèces et milieux naturels à la loupe...



Couple d'Agrions de Mercure. © V. Heaulmé.



Cuivré des marais. © V. Heaulmé.



Écuille d'eau. © V. Heaulmé.

L'Agrion de Mercure est une petite libellule protégée, principalement liée aux sources et petits ruisseaux bien éclairés riches en végétation aquatique. Avec plus de 1 000 individus recensés en juin 2013, la population du site s'avère particulièrement importante. Le bilan est également très positif pour le **Maillot de Desmoulin**, petit escargot rare des marais calcaires. Des effectifs élevés ont ainsi été relevés au sein d'une zone spécifiquement clôturée pour soustraire à l'impact du bétail cette espèce vulnérable au pacage.

Le Marais de la Fondial, d'une superficie de 25 hectares, est situé sur deux communes du Lot, Cavagnac et Condat, et une commune de Corrèze, Chauffour-sur-Vell. Ce site Natura 2000 est reconnu pour la diversité et l'intérêt de ses milieux humides et des espèces associées.

Les résultats ont par contre été décevants pour le **Cuivré des marais**, papillon protégé des zones humides qui pond sur diverses espèces de Rumex. Moins d'une vingtaine d'oeufs a été trouvée à chacun des deux contrôles effectués en 2013. Ces faibles chiffres contrastent avec le bon état de conservation de l'habitat local du Cuivré et sont peut-être dus aux mauvaises conditions météorologiques du printemps.

Ces dernières années, la **végétation des lisières humides** a progressé sur le site alors que la **végétation des bas-marais calcaires**, caractérisée par la présence de plantes de milieux tourbeux comme l'**Écuille d'eau** ou le rare **Troscart des marais**, a régressé. Le maintien de cet habitat remarquable dépend à la fois d'un engorgement prolongé du sol et d'un pacage extensif. La régression observée semble liée à la diminution de la pression pastorale, due à la réduction du nombre de chevaux et de bovins mis à pacager sur le marais par les éleveurs locaux.

L'état de conservation de la majorité des espèces et habitats d'intérêt communautaire du site est satisfaisant. Un nouveau suivi du Cuivré de marais est souhaitable au vu des médiocres résultats de 2013 et une augmentation de la pression pastorale est à rechercher sur certains secteurs, en concertation avec les éleveurs.

MOYENNE VALLÉE DU LOT INFÉRIEURE BASSE VALLÉE DU CÉLÉ

La forêt alluviale: un milieu évoluant au fil de l'eau

La forêt alluviale – dans laquelle on classe également la ripisylve (formation boisée linéaire) – est un milieu forestier naturel installé en bord de cours d'eau, soumis à l'influence des crues (inondation, érosion). Ces écosystèmes forestiers sont inondés de façon régulière (pour les ripisylves) ou exceptionnelle (pour

les forêts alluviales). Différentes espèces d'arbres peuvent composer ces milieux, en fonction des caractéristiques du sol, elles-mêmes dépendantes du cours d'eau. Ainsi, on peut trouver des forêts composées de Saules, de Peupliers et d'Aulnes ou encore des milieux constitués de Frênes, d'Ormes et de Chênes.



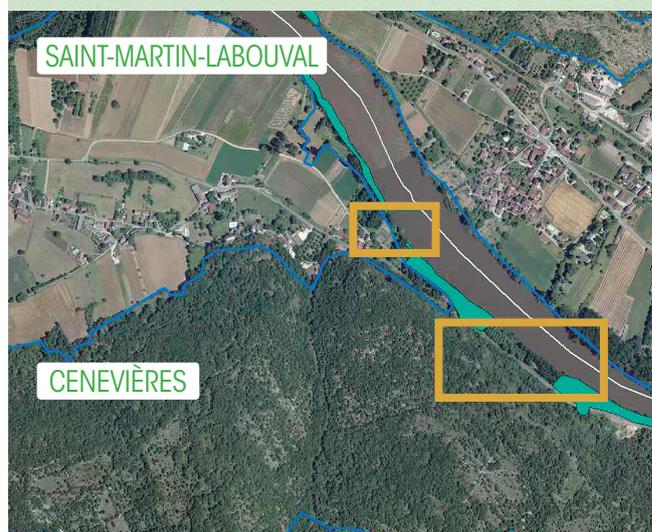
Forêt alluviale en vallée du Lot. © F. Le Du.

LA FORÊT ALLUVIALE REMPLE PLUSIEURS FONCTIONS ÉCOLOGIQUES

- Les racines permettent un maintien des berges et donc une limitation de l'érosion,
- La matière organique (feuilles, branches etc.) déposée dans le cours d'eau offre de nombreux habitats pour les invertébrés,
- Les racines forment dans l'eau des cachettes et habitats pour la faune,
- Les racines puisent des nitrates et des phosphates dans le cours d'eau et elles contribuent ainsi à l'épuration de l'eau.

Le contexte en vallée du Lot

Le problème principal pour cet habitat sur le cours d'eau est son fractionnement. En effet, il existe de nombreuses discontinuités le long du Lot.



© adasea.d'Oc.

-  Zone de discontinuité de forêt alluviale en vallée du Lot.
-  Périmètre du site Natura 2000.
-  Habitats d'intérêt communautaire. Forêt alluviale.

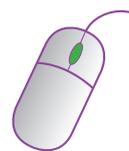
Les projets de restauration viseraient donc à recréer une continuité écologique ou du moins à recréer un certain nombre de zones continues de ripisylves. Ces actions entraîneraient la recréation d'un boisement naturel en bord de berge, favorable aux espèces d'insectes saproxylophages (qui consomment du bois mort), comme le **Pique-prune**, ainsi qu'à certaines espèces de chauves-souris et d'oiseaux d'intérêt communautaire, comme la **Barbastelle** ou le **Pic mar**. L'adasea.d'Oc et le Parc naturel régional souhaitent travailler dès 2014 sur cette problématique en vallée du Lot, voire de l'étendre en vallée du Célé (où cependant la forêt alluviale est moins dégradée).

VALLÉES DE LA RAUZE ET DU VERS

RETROUVEZ
LA VIDÉO
DE CETTE
ACTION SUR :

<http://reseau.natura2000lot.n2000.fr>

Rubrique
«Actualités»



Le lycée des Territoires de Cahors-Le Montat au contact des Causses du Quercy

Nouvelle donne pour les prairies de fauche à **Nadillac**

Le cordon de prairies qui s'étire le long des rivières en fonds de vallées est un paysage typique du site Natura 2000 des Vallées de la Rauze et du Vers. Ces prairies naturelles d'intérêt communautaire existent et se maintiennent depuis des décennies grâce à l'agriculture et plus précisément par la fauche et le pâturage. Ces prairies abritent des espèces remarquables de faune et flore sauvages des Causses du Quercy, comme le **Damier de la Succise** (papillon). Ces milieux sont pourtant menacés par la colonisation rapide par la végétation suite à l'abandon des pratiques agricoles sur ces parcelles parfois étroites et difficiles d'accès.



Prairie de fauche à Narcisses des poètes. © PNRCQ, L.Givernaud.

L'Association Foncière Pastorale (AFP) de la Rauze et du Vers a ainsi souhaité entamer des travaux de restauration de prairies de fauche situées dans la combe de Nadillac. Un contrat Natura 2000 prend en charge l'ensemble des coûts des travaux de restauration : reconquête des bords de champs par coupe des arbres, débroussaillage mécanique sur les fourrés et ronciers, remise en état

des accès aux parcelles. Afin d'assurer l'entretien par la fauche de ces parcelles, à la suite de ces travaux, l'AFP a signé une convention pluriannuelle d'exploitation avec un agriculteur local pour une période de 5 années renouvelable.

LE CONTRAT en chiffres...

- Réfection des accès aux parcelles : 2 100 € TTC
- Bûcheronnage des bords de champs : 9 500 € TTC.
- Débroussaillage mécanique : 630 € TTC.

COÛT TOTAL : 12 230 € TTC. Natura 2000 prend en charge 100% du coût de ces travaux (État/FEADER).

Au mois d'octobre, l'Association Foncière Pastorale (AFP) de la Rauze et du Vers a accueilli une classe de 1^{ère} Gestion des milieux naturels et de la faune du lycée des Territoires de Cahors-Le Montat. 17 élèves ont participé à la préservation de milieux naturels typiques des Causses du Quercy que constituent les pelouses et landes sèches.

L'association compte **90 propriétaires** qui ont mis à disposition **150 hectares** d'espaces embroussaillés, délaissés par l'agriculture depuis plusieurs dizaines d'années. Cette AFP a ainsi permis de remettre en pâturage, par les troupeaux d'éleveurs locaux, les parcelles abandonnées.

Les élèves du lycée des territoires de Cahors-Le Montat ont participé à cette dynamique. Ils ont ouvert de nouveaux secteurs pour permettre un pâturage plus aisé des animaux et la reconquête des milieux naturels. Au programme de ces trois jours, débroussaillage manuel, coupe de bois, exportation des résidus de coupe et de fauche des parcelles pour favoriser les espèces caractéristiques des pelouses sèches... Outre la dimension pédagogique et la mise en pratique de leur enseignement, l'intérêt pour les élèves est de découvrir une variété de milieux naturels, de paysages et de situations sur lesquels ils auront à intervenir dans le cadre professionnel.



L'AFP de la Rauze et du Vers : les élèves de 1^{ère} GMNF et leurs professeurs du lycée des Territoires de Cahors-Le Montat, réunis pour la restauration de milieux naturels. © PNRCQ, L.Givernaud.

TOUS LES SITES

Les Mesures Agri-Environnementales Territorialisées depuis 2007

Qu'es aquò ?

Sur les **sites Natura 2000** du Lot, les opérateurs des sites, le Parc naturel régional et l'adasea.d'Oc, ont élaboré en 2006, avec les acteurs locaux et les organismes professionnels agricoles, les Mesures Agri-Environnementales Territorialisées ou MAET pour la période 2007-2013.

Les MAET sont des contrats, rémunérés, établis pour 5 années entre un exploitant agricole et l'État. Les cahiers des charges des MAET doivent répondre à des objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt

communautaire en lien avec le maintien des pratiques agricoles locales.

Tous les exploitants agricoles situés dans un site Natura 2000 se sont vus proposer la contractualisation d'une MAET. Cette contractualisation est basée sur le volontariat des agriculteurs qui peuvent donc choisir de les mettre en place ou non sur leur exploitation.

Sur nos sites Natura 2000, les habitats d'intérêt communautaire à vocation agricole visés par les MAET sont :

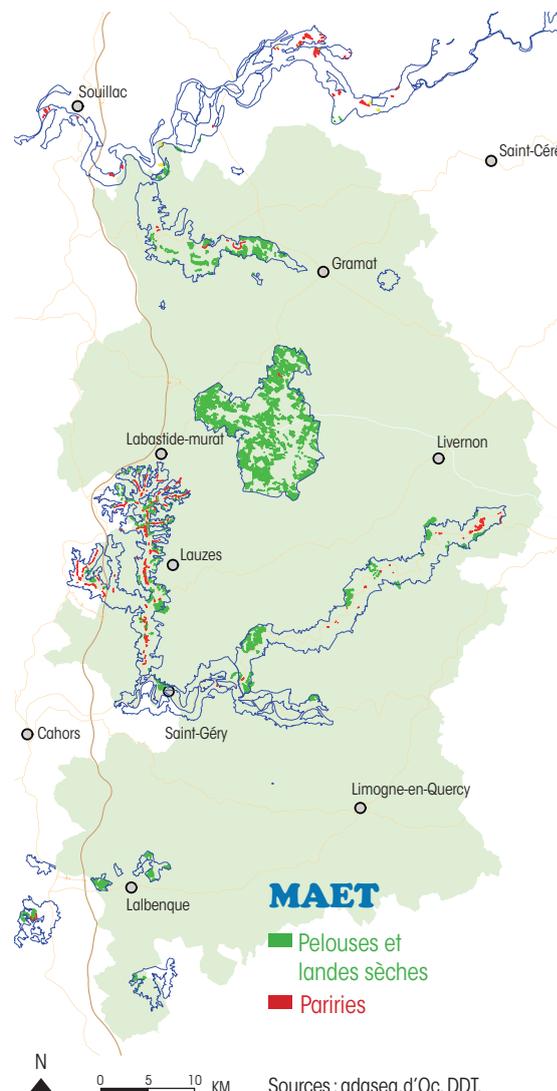
- les pelouses et landes sèches,
- les prairies naturelles de fauche.

Sur les pelouses et landes, les cahiers des charges des MAET prévoient de la gestion pastorale couplée éventuellement à de la réouverture mécanique (contrepartie financière de 127 €/ha/an à 253 €/ha/an). Sur les prairies naturelles de fauche, afin de maintenir l'habitat et les pratiques, les cahiers des charges prévoient l'absence ou la réduction de la fertilisation azotée, couplée éventuellement à un report de la date de fauche de 10 à 15 jours selon les sites (contrepartie financière de 182 à 275 €/ha/an).

Le bilan de la contractualisation des MAET sur la période 2007-2013 par site Natura 2000

Site Natura 2000	SURFACE CONTRACTUALISÉE en MAET (ha)	NOMBRE D'EXPLOITANTS AGRICOLES ayant contractualisé une MAET	MONTANT TOTAL alloué sur les 5 ans des MAET (€)
Basse Vallée du Célé	563	16	389 300
Vallées de l'Ouisse et de l'Alzou	592	18	398 122
Vieux Arbres du Quercy	4	1	2 129
Vallées de la Rauze et du Vers	746	35	642 337
Moyenne Vallée du Lot inférieure	90	4	60 100
Serres et Pelouses du Quercy Blanc	263	12	174 497
Zone Centrale du Causse de Gramat	2 780	62	1 850 550
Vallée de la Dordogne Quercynoise	145	11	131 709
* TOTAL	5 183	159	3 648 744

*Ces chiffres comprennent les contrats renouvelés au bout de 5 ans. Cela représente, en 2012 et 2013, une surface de 1 740 hectares pour un montant de 1 198 545 €.



Un contexte qui évolue

Actuellement, le prochain programme de mise en oeuvre des MAET, qui couvrira la période 2014-2020 est en cours de définition car ce programme

fait partie intégrante de la Politique Agricole Commune (PAC). Des ajustements seront peut-être nécessaires sur les sites Natura 2000 pour répondre aux exigences de la nouvelle PAC.

Le secret des vieux arbres

Le site Natura 2000 de Lacéréde, à Bio, est classé pour l'ensemble de ses vieux arbres, comme les trois autres sites constituant les « **Vieux arbres du Quercy** » (Montvalent, Couzou, Carluçet).

Ces arbres centenaires abritent des espèces d'insectes remarquables comme le Pique-prune, le Grand capricorne ou encore le Taupin violacé.

Une découverte de ces habitats remarquables, organisée le 19 octobre à Bio, a permis d'appréhender les bons gestes en matière de gestion sylvicole pour leur conservation.

Il s'agit, par exemple, de développer le sylvopastoralisme et ainsi rendre complémentaire la production d'herbe et de bois sur une même parcelle, tout en maintenant des arbres sénescents sur pied et au sol.

© F. Spinnler.



Succès de la formation

« Connaître le dispositif Natura 2000 et son site » **proposée aux élus**

Les 28 mai et 13 juin, à Nardillac et Calès, s'est déroulée une formation à destination des élus concernés par un site Natura 2000 du territoire du Parc. Les objectifs poursuivis sont la sensibilisation des élus aux enjeux de conservation des milieux et des espèces, ainsi que l'émergence d'actions concrètes de préservation de la biodiversité en lien avec le maintien des activités humaines. Il est aussi primordial de faire des élus des relais de la démarche Natura 2000, pour que ce programme soit pleinement intégré localement.

20 personnes ont participé à ces deux journées animées par les chargés de mission du Parc, de l'adasea.d'Oc et de la DDT. L'occasion de mieux connaître les habitats de pelouses, landes sèches et prairies de fauche, et de rencontrer des personnes impliquées dans des actions Natura 2000.

Moyenne Vallée du Lot inférieure et Basse Vallée du Célé : extension des périmètres validée

Au cours de l'élaboration des Documents d'Objectifs de ces deux sites, les membres des comités de pilotage ont validé l'intérêt d'étendre les périmètres, afin de :

- favoriser la gestion des milieux agro-pastoraux en augmentant les possibilités de contractualisation,
- prendre en compte des gîtes à chauves-souris,
- assurer une meilleure cohérence dans les périmètres des deux sites (supprimer les chevauchements).

Le site de la **Basse Vallée du Célé** couvre désormais une superficie de 4 708 hectares (3 475 hectares initialement). Le site de la **Moyenne Vallée du Lot inférieure** compte une surface de 2 254 hectares (2 290 hectares initialement).

Les communes concernées ont toutes été consultées par la DDT dans le courant de l'année 2011. Les extensions sont validées depuis septembre 2012. Des contrats sont désormais possibles sur ces nouvelles surfaces.

Pour en savoir plus sur les périmètres des sites, contactez les opérateurs ou consultez la page Internet :
<http://reseau.natura2000lot.n2000.fr/reseau-lotois>

Communaux de Caniac du Causse : des travaux très prochainement...

L'adasea.d'Oc, chargée de la mise en place de ce contrat, travaille avec la commune de Caniac-du-Causse pour la rédaction de l'appel d'offre à destination des entreprises susceptibles de réaliser les travaux de réouverture et d'équipements pastoraux.

Ce contrat est en effet soumis au code des marchés publics, son montant étant supérieur à 15 000 €. La démarche d'appel d'offre est donc obligatoire.

Les documents techniques de ce dernier seront bientôt disponibles à la mairie de Caniac-du-Causse. Pour rappel, ce contrat vise la restauration de 17 hectares de pelouses en voie de fermeture sur les communaux des Bouques, de Clavel et du Frau, pour un montant de 75 500 €. Les travaux débiteront en début d'année 2014.

SOLUTIONS

NATURA ENFANTS



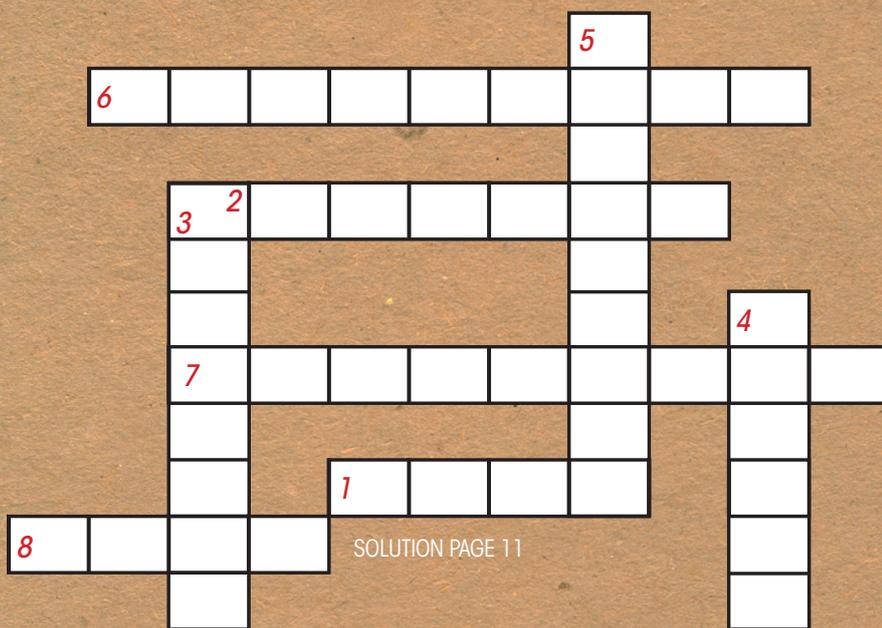
ÉNIGME

La réponse est 49 jours. Car si la surface double tous les jours et qu'au 50^e la surface est recouverte, la veille la surface était recouverte de moitié.

MOTS CROISÉS

A l'aide des définitions, et des informations contenues dans les pages du « **DOSSIER SUR LES LACS DE SAINT-NAMPHAISE** », retrouve les mots composant cette grille :

1. Matière composée de feuilles et graines pourries.
2. Nom donné aux plateaux calcaires du Lot.
3. Roche blanche typique des causses.
4. Amphibien vivant dans les mares et étangs.
5. Insecte dont les larves se nourrissent de têtards.
6. Officier à l'origine de la légende.
7. Reptile non venimeux nageant dans les mares.
8. Autre nom donné communément aux lacs.



SOLUTION PAGE 11

ÉNIGME

Le **1^{er} jour**, il y a une lentille d'eau sur le lac.
 Le **2^e jour**, il y a deux lentilles d'eau et chaque jour le nombre de lentille double.
 Au bout de **50 jours**, le lac est rempli de lentilles.

Au bout de combien de jour, le lac était-il à moitié plein ?

SOLUTION PAGE 11

POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER



© A. Kuhnreil - PNRCCQ



Laetitia Givernaud

Parc naturel régional des Causses du Quercy
 11 rue Traversière - 46240 Labastide-Murat
 Tél : 05.65.24.20.50
 lgivernaud@parc-causses-du-quercy.org



Consultez le site Internet du Parc
www.parc-causses-du-quercy.org



© adasea.d'Oc



Samuel Belhamiti

adasea.d'Oc
 430 avenue Jean-Jaurès
 CS 60 199 - 46 004 CAHORS cedex 9
 Tél : 05.65.20.39.30
 samuel.belhamiti@adasea.net



Consultez le site Internet
 Natura 2000 du Lot

<http://reseaunatura2000lot.n2000.fr>

DDT du Lot - Unité forêt, chasse,
 milieux naturels - 127 quai Louis
 Eugène Cavaignac - 46 000 CAHORS
 Tél : 05 65 23 62 29

NATURA 2000 DE SITE EN SITE N°9.
 L'ACTUALITÉ DES SITES NATURA 2000
 DES CAUSSES DU QUERCY.

PHOTOS : PNRCCQ (L. GIVERNAUD, R. PUISSAUVE), O. ARSANDALUX/3WOOM/PNRCCQ, ADASEA.D'Oc, F. SPINNLER, R. HARVEL, V. HEAULMÉ, F. LE DU, QUARTIL, LAMOT, CLARA CARTIER, P. JEAN (MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE DE NANTES). **RÉDACTION :** PNRCCQ : L. GIVERNAUD SOUS LA DIRECTION DE C. MARLAS / ADASEA.D'Oc ; S. BELHAMITI SOUS LA DIRECTION DE F. SIGAUD. / V. HEAULMÉ. **CARTE :** PNRCCQ (F. DAVAL), ADASEA.D'Oc (S. BELHAMITI) **CONCEPTION GRAPHIQUE :** LAURIE BEX. **IMPRESSION :** ADUNAT COMMUNICATION. **TIRAGE :** 11 200 EXEMPLAIRES. **ISSN :** 2105 - 3634. **BULLETIN IMPRIMÉ SUR PAPIER :** 100% RECYCLÉ CYCLUS PRINT 130 g. **PHOTOS DE COUVERTURE :** © O. ARSANDALUX/3WOOM / PNRCCQ (HAUT), N. BLAYA (BAS).

